



## AVIS DE PROJETS DE MARCHÉS (APM)

### Services de consultation stratégique en matière de respect de la vie privée

N° de l'invitation.: 20140926

Autorité contractante: Marie Desormeaux

N° de téléphone : 613-990-7891

N° de télécopieur : 613-990-0081

Courriel : contracting@osfi-bsif.gc.ca

**Cette DP s'adresse uniquement aux fournisseurs préqualifiés pour le volet 6: Services de Cyber Protection / C.16 Spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) dans le cadre de SPIC AMA no. EN578-055605/EI**

### RÉSUMÉ DU PROJET

La Division de la GI-TI du Bureau du surintendant des institutions financières est à la recherche d'un fournisseur de services de consultation stratégique en matière de respect de la vie privée, notamment au plan de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée et des dispositifs de gestion du risque d'entrave à la vie privée, « au fur et à mesure des besoins », à l'appui de sa Direction de la gestion de l'information d'entreprise (GIE), dans la région de la capitale nationale, sur une période de deux à trois ans.

### C.16 Spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP)

Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :

- Examen, analyse et application :
  - de la politique et des lignes directrices du Conseil du Trésor sur l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée;
  - de la Loi sur la protection des renseignements personnels et de son règlement;
  - de la politique du Conseil du Trésor sur la protection des renseignements personnels;
  - de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE);
  - des politiques et lignes directrices du GC sur la GI/TI;
  - des initiatives du Gouvernement en direct (GED);
  - du réseau de la Voie de communication protégée, y compris ses processus opérationnels et techniques, ainsi que les services offerts;
  - des pratiques et principes liés à la sécurité des TI;
  - des solutions technologiques en matière de sécurité des TI.



- Exécuter des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) et d'évaluations préliminaires des facteurs relatifs à la vie privée (EPFVP) de projets et de concepts, conformément aux exigences :
  - de la politique du Conseil du Trésor sur l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée;
  - des lignes directrices du Conseil du Trésor sur l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée;
  - des autres normes, procédures et directives pertinentes.
- Analyser des flux d'information à l'aide du modèle d'EFVP fourni par le client.
- Analyser des facteurs relatifs à la vie privée pour démontrer la conformité aux principes en matière de protection de la vie privée et permettre de cerner les risques d'entrave à la vie privée.
- Élaboration des plans de gestion des risques d'entrave à la vie privée.
- Formuler des recommandations concernant les stratégies possibles d'atténuation des risques d'entrave à la vie privée.
- Compléter les tâches associées directement au soutien du programme ministériel de sécurité des TI et de cyberprotection.
- Élaboration et livraison de matériel de formation adapté à la catégorie de ressource

## DURÉE PRÉVUE DU CONTRAT

Ce contrat sera en vigueur dès la date d'attribution du contrat pour une période trois ans, ce qui tient compte de 2 options de renouvellement d'une année chacune.

## PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET SÉLECTION DE L'ENTREPRENEUR

Le meilleur rapport qualité-prix est calculé en combinant la note technique des soumissionnaires conformes au prix offert pondéré. La note technique représente 70 % et le prix offert pondéré représente 30 % du meilleur rapport qualité-prix.

La note technique de chacune des soumissions conformes sur le plan technique est multipliée par 70 % afin d'obtenir une note technique ajustée de 70. La cote de prix sera calculée en répartissant au prorata les soumissionnaires conformes (c.-à-d. ceux ayant obtenu une note technique correspondant à 49 points ou plus) en fonction de la soumission la moins élevée. La note technique ajustée est ensuite ajoutée afin d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix. L'exemple ci-après montre comment les meilleurs rapports qualité-prix et classements seront calculés

## EXIGENCES DE SÉCURITÉ

### EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN : DOSSIER TPSGC No COMMON-PS-SRCL#19

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes ou de l'arrangement en matière d'approvisionnement, une cote de sécurité d'installation valable au niveau **SECRET**, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).



2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS/CLASSIFIÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau **FIABILITÉ**, **CONFIDENTIEL** ou **SECRET** tel que requis, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. L'entrepreneur ou l'offrant NE DOIT PAS emporter de renseignements PROTÉGÉS/CLASSIFIÉS hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur ou l'offrant doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il l'a respecte.
4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
5. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
  - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe \_\_\_\_\_;
  - b. du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

**VEUILLEZ NOTER** : Il y a des niveaux multiples de contrôle de sécurité du personnel associé avec ce dossier. Dans ce cas, un Guide de Classification de Sécurité doit être ajouté au LVERS afin de clarifier ces contrôles de sécurité. Le Guide de Classification de Sécurité est habituellement généré par l'autorité de projet et/ou l'autorité de sécurité de l'organisation.